

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Le 08 avril deux mille vingt-cinq à 11 heures le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

DELIBERATION N° 01-02

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Céline FOURNIER, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 02 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 08

Votants/Pour : 08

Abstention : 0



La Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'après avoir voté le Compte Financier Unique 2024, il convient d'affecter le résultat 2024 pour le budget principal et le budget annexe.

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020, notamment son article 15 relatif au budget du Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

Pour le budget principal, et le budget annexe :

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
BUDGET PRINCIPAL		
A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent comme suit :		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses (a)	5 224 615,09 €	
Recettes (b)	5 283 639,45 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c=b-a)	59 024,36 €	
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	630 517,45 €	
Résultat de clôture 2024 (e=c+d)	689 541,81 €	



SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses (a)		1 321 046,06 €
Recettes (b)		1 219 634,99 €
Résultat d'investissement de l'exercice (c=b-a)		-101 411,07 €
Solde d'exécution reporté N-1 (d)		280 299,34 €
Solde d'exécution 2024 (e=c+d)		178 888,27 €
Restes à réaliser	Dépenses (f)	35 067,00 €
	Recettes (g)	0,00 €
	Solde (h = f-g)	35 067,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2024	si h>e : i = h-e sinon i=0	-143 821,27 €
Le solde d'exécution reporté 2024 étant supérieur au besoin de financement de l'investissement, l'affectation est réalisée conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :		
BUDGET PRINCIPAL - Affectation sur l'exercice 2025		
Compte R 002 - Excédent de fonctionnement reporté		689 541,81 €
Compte R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		178 888,27 €
Compte R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €
BUDGET ANNEXE		
A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent comme suit :		
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses (a)	68 510,52 €	
Recettes (b)	68 014,73 €	
Résultat de l'exercice (c=b-a)	-495,79 €	
Résultat reporté N-1 (d)	18 540,03 €	
Résultat de clôture 2024 (e=c+d)	18 044,24 €	
BUDGET ANNEXE - Affectation sur l'exercice 2025		
Compte R 002 - Résultat d'exploitation reporté		18 044,24 €

Article 2 :

D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télécours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 040-254003304-20250408-08042025_01_02-DE



Fait à Mont-de-Marsan, le 08 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-